

## GEL HYDROALCOOLIQUE

En date du 12 novembre 2020, plus de 180 prélèvements ciblés de solutions et gels hydro-alcooliques ont été réalisés, dont 162 ont d'ores et déjà été analysés par le Service commun des laboratoires<sup>3</sup>. 73% des produits analysés à ce jour ont été déclarés soit non conformes (38%) soit non conformes et dangereux (35%).

Plus précisément, 21 produits (13% des produits analysés) ont présenté une teneur en alcool insuffisante et se sont donc révélés non conformes et dangereux. 36 produits (22% des produits analysés), pour lesquels la teneur en alcool était suffisante, ont également été déclarés non conformes et dangereux en raison d'un étiquetage minimisant les dangers présentés par ces produits (principalement le danger de leur inflammabilité) et 61 produits (38%) ont été reconnus non conformes du fait d'un étiquetage incomplet ou incorrect.

Extrait du [communiqué de presse](#) de la DGCCRF le 18 novembre 2020

Le communiqué ci-dessus précise que « 73% des produits analysés à ce jour ont été déclarés soit non conformes (38%) soit non conformes et dangereux (35%) ». Les produits non conformes et dangereux ne sont-ils pas non conformes ? Cette information n'est pas reprise dans la presse régionale. Par contre le fait qu'il y ait des produits non conformes et dangereux a davantage intéressé les journalistes.

L'étude réalisée précise que 21 produits sur 162 analysés ont présenté une teneur insuffisante en alcool et sont donc non conformes et dangereux. Comment cette information est-elle relayée ?

	<p>162 prélèvements ont été réalisés par le service commun des laboratoires. Cet échantillon est-il représentatif des gels vendus en France ? La taille de l'échantillon est-elle suffisante pour conclure sur l'ensemble des gels hydroalcooliques vendus en France ?</p>
---	--

### Manque d'alcool

Comme l'explique la DGCCRF dans un communiqué de presse, "seules les solutions ou gels hydroalcooliques ayant une teneur en alcool (éthanol, propan-1-ol ou propan-2-ol) d'au moins 60 % ou répondant à la norme EN 144766 sont efficaces en matière de désinfection!" Dans les faits, **13 % des gels commercialisés en France**, sur Internet, dans les bureaux de tabac, en grande surface et parfois même en pharmacie ne remplissent pas ces conditions et sont **inefficaces face au coronavirus ou tout autre maladie**.

Ils sont donc **considérés comme dangereux**. La DGCCRF conseille donc aux acheteurs de **bien regarder l'étiquette du flacon**. "Le nom de l'alcool utilisé dans le produit ainsi que sa concentration doivent être précisés sur l'étiquetage du produit ; si le produit répond à la norme EN 14476, cela doit aussi être mentionné". En cas de doute, vous pouvez vous adresser à votre commerçant.

On peut noter ici l'extrapolation sur le lieu de vente des gels hydroalcooliques.



Le tweet reprend un extrait du communiqué officiel qui signale que 21 produits sont non conformes sans préciser le nombre de produits analysés.



La Voix du Nord a choisi de proposer une fraction simple pour donner l'information mais  $1/7$  n'est pas égal à 13%.

## LA PHRASE DU TRIMESTRE

Dans la vie de la pensée, c'est toujours dans les vieilles outres du langage qu'il faut mettre le vin nouveau de l'esprit.

[GONSETH](#), *Les mathématiques et la réalité*.